

Que n'a-t-on pas fait en France pour affaiblir la famille ! Loi du partage forcé et du partage égal, avec, pour conséquence, l'émiettement du patrimoine et la dispersion des membres de la famille ; loi du divorce, violation légale mais criminelle du lien matrimonial, qui sape les bases du mariage et qui s'implante dans certains milieux avec d'autant plus de facilité, qu'on est moins imprégné des principes de la religion qui, seule, a la force d'inspirer à la loi et aux intéressés le respect d'un lien auquel elle a donné un caractère sacré.

Puis les mesures prises contre la liberté d'enseignement en vue d'arriver à arracher au père de famille le plus indéniable de ses droits, celui de présider, de concert avec la mère, à l'éducation de ses jeunes enfants : voilà autant d'attentats injustes mais terribles qui affaiblissent la *famille*.

« Je n'oublie pas, remarque M. Doumic, qu'aujourd'hui nous possédons encore, sous beaucoup de restrictions, la liberté de l'enseignement. Mais je sais aussi qu'il n'en est pas, à l'heure actuelle, de plus menacée. C'est contre elle que conspirent les ennemis de nos libertés. C'est contre elle que tendent des mesures qui en apparence ne sont dirigées que contre certaines catégories de personnes, mais qui sont en réalité des mesures d'approche et d'investissement. On ne procède encore que par des voies détournées. On voudrait bien garder le mot, mais à condition de supprimer la chose.

L'idée est dans l'air. Et s'il est un péril dont nous devons nous tenir avertis, contre lequel nous devons unir tous nos efforts, c'est celui-là ».